

Qu'est ce qu'une hépatite ?

C'est une inflammation des cellules du foie, le plus souvent causée :

Par certains virus (hépatite virale) :

- virus de l'hépatite A (VHA),
- virus de l'hépatite B (VHB),
- virus de l'hépatite C (VHC).

Par des substances toxiques (hépatite toxique) :

- alcool,
- certains médicaments.

L'hépatite C c'est...

Une infection souvent compliquée

La gravité de l'hépatite chronique C vient des complications qui peuvent apparaître vingt ou trente ans après la contamination. Parmi ces complications possibles, une cirrhose peut se développer et, parfois, évoluer en une dizaine d'années vers un cancer du foie.

Aujourd'hui, l'hépatite C est une maladie qui peut être soignée.

Dans la grande majorité des cas les patients atteints par le virus de l'hépatite C ne s'en rendent pas compte parce que, pendant longtemps, il n'y a pas de signe particulier.

En France, environ 600 000 personnes, soit une personne sur cent, sont atteintes par le virus de l'hépatite C.

Parmi ces personnes, encore beaucoup ne savent pas qu'elles sont infectées et ne peuvent donc pas bénéficier de soins ou des traitements existants.

ABC des hépatites

Les trois hépatites virales les plus fréquentes :

L'hépatite A se transmet par la consommation d'eau non potable, d'aliments contaminés par de l'eau souillée ; elle se transmet aussi par les selles. Elle guérit presque toujours spontanément, en quelques semaines.

Un vaccin permet de s'en protéger.

L'hépatite B se transmet par le sang et les relations sexuelles. Elle guérit spontanément dans 90% des cas. Dans 10% des cas, elle ne disparaît pas (hépatite chronique) et peut, parfois, entraîner une cirrhose ou un cancer du foie.

Un vaccin permet de s'en protéger.

L'hépatite C se transmet par le sang. Elle guérit spontanément dans 20% des cas. Elle devient chronique dans 80 % des cas. Dans sa forme chronique, l'hépatite C peut entraîner des complications graves qui apparaissent très longtemps après la contamination.

Il n'existe pas de vaccin contre l'hépatite C.

Parlez-en avec votre médecin

Un numéro utile : Hépatites Info Service
0 800 845 800

(N° Vert : appel anonyme et gratuit)

L'hépatite C sur Internet :
www.sante.gouv.fr

rubrique Hépatite C

Adresses des centres de dépistage anonyme
et gratuit sur Minitel :

36 11 code Hépatites

+ n° ou nom du département



MINISTÈRE DE L'EMPLOI
ET DE LA SOLIDARITÉ
SECRETARIAT D'ÉTAT À LA SANTÉ
ET AUX HANDICAPÉS

HÉPATITE

C

**1 personne
atteinte sur 3
l'ignore encore**

Plus on en sait sur les modes de contamination...

Le virus de l'hépatite C se transmet par le sang :

La transmission par des produits sanguins, avant 1992

Selon les estimations un tiers des hépatites C actuelles sont dues aux transfusions de produits sanguins réalisées avant 1992 (sang, culots globulaires) et avant 1990 aux produits coagulants. Grâce à la sélection des donneurs, au dépistage systématique des dons de sang et à des procédés d'inactivation, le risque de transmission de l'hépatite C par transfusion n'existe pratiquement plus.

La transmission par usage de drogues

L'usage de drogues par voie intraveineuse représente aujourd'hui la première cause de contamination par le virus de l'hépatite C, du fait du partage encore fréquent des éléments du matériel d'injection entre plusieurs utilisateurs (seringue, cuillère, coton, citron...).

Le partage d'une paille par les personnes qui "sniffent" de la drogue peut être à l'origine d'une contamination (la paille peut entrer en contact avec des petites blessures à l'intérieur du nez).

La transmission par l'utilisation d'instruments contaminés par le VHC

Le virus de l'hépatite C peut se transmettre à l'occasion de la réutilisation d'instruments qui ont pu être en contact avec le sang d'une personne infectée par le VHC et qui n'auraient pas été correctement stérilisés lors de certains actes médicaux, en particulier l'endoscopie, et de certaines pratiques telles que l'acupuncture, la mésothérapie, le tatouage, le piercing et certains soins d'esthétique (épilation électrique, contours par tatouage)...

Pour éviter ces risques de transmission, l'application de nombreuses mesures a été demandée aux professionnels concernés, parmi lesquelles : respect des précautions d'hygiène, désinfection et stérilisation adaptées, utilisation de matériel à usage unique...



...plus on en sait sur les précautions à prendre.

Et la transmission par voie sexuelle ?

La transmission du VHC par voie sexuelle est très rare. Elle est probablement liée à la présence de sang à l'occasion d'un rapport sexuel (règles, blessures des voies génitales...). Seul l'usage du préservatif permet de prévenir le risque de transmission par voie sexuelle.

La transmission de la mère à l'enfant

Le risque de transmission du VHC de la mère infectée à l'enfant est de l'ordre de 3 à 6 %.

Gestes de la vie quotidienne et transmission de l'hépatite C

Il n'y a aucun risque de transmission dans la plupart des gestes de la vie quotidienne, notamment : s'embrasser, manger ensemble, partager le même verre, se serrer la main... On peut vivre tout à fait normalement auprès de quelqu'un qui a une hépatite C. Il faut éviter de partager les objets pouvant être en contact avec le sang, en particulier : rasoir, brosse à dents, coupe-ongles...

Le dépistage du VHC vous concerne en priorité si :

Avant 1992, vous avez subi une transfusion ou une intervention chirurgicale longue (plus de deux heures) et importante, ayant pu nécessiter une transfusion, même si vous ne l'avez pas su (opération du cœur, pontage, opération sur les os et articulations).

Vous avez utilisé, même une seule fois, de la drogue par voie intraveineuse (seringue) ou par voie nasale (paille).

Avant 1998, vous avez subi une endoscopie.

Mais si vous avez un doute, il est nécessaire de faire un dépistage du VHC :

Vous pouvez en parler avec votre médecin, qui vous prescrira, si nécessaire, un test de dépistage, remboursé à 100 % par la sécurité sociale.

Le plus tôt on est informé...

Vous pouvez aussi vous rendre dans un centre de dépistage anonyme et gratuit (CDAG). La liste des CDAG est disponible sur Minitel 3611 en tapant : Hépatites et nom ou numéro du département, ou en téléphonant à Hépatites Info Service : 0 800 845 800 (appel anonyme et gratuit), ou encore en consultant le site Internet du ministère de la santé : www.sante.gouv.fr rubrique Hépatite C.

Le test permettra de savoir si vous avez été ou non infecté par le VHC. Un test positif ne signifie pas pour autant que le foie est atteint. Des examens complémentaires permettront de le déterminer.

...mieux on peut lui résister.

Si vous êtes atteint(e) par le virus de l'hépatite C, l'évolution de l'infection peut être améliorée :

Par un suivi médical régulier qui permet de surveiller l'évolution de l'infection, d'entreprendre au moment opportun un traitement afin de réduire ou de retarder les complications dues au virus de l'hépatite C.

Le traitement contre l'hépatite C

Le traitement de l'hépatite C repose actuellement le plus souvent sur l'association de deux médicaments (bithérapie) : l'interféron alpha et la ribavirine. Il vise à bloquer la multiplication du virus, ce qui a pour effet d'interrompre l'agression du foie. Dans près de 50% des cas, cette bithérapie permet de contrôler durablement l'hépatite et d'éviter les complications. La durée du traitement pourra varier de 6 mois à un an. La recherche thérapeutique fait encore des progrès et vous pouvez en bénéficier.



Attention, **le principal facteur aggravant de l'hépatite C**, à tous les stades de son évolution, est la **consommation d'alcool**. La toxicité de l'alcool vis-à-vis du foie augmente considérablement le risque de cirrhose. Il est donc fortement conseillé de cesser toute consommation d'alcool ou, au moins, de n'en consommer que très rarement et en très faible quantité.